



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:-

La séance ordinaire du Conseil municipal prévue le 13 septembre 2023 au calendrier, **est devancée au mercredi 6 septembre 2023 à 20 heures** au même endroit habituel.

DONNÉ À ARMAGH CE 7^e JOUR d'août DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 7^e jour d'août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour d'août deux mille vingt-trois.

Directrice générale et greffière-trésorière